

A3A
SASU
Au capital de 500,00 euros
Siège social : 8 RUE THEOPHILE GAUTIER
92120 MONTROUGE
881 819 478 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 11/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le onze juin
À dix-huit heures,

Monsieur Brice LE BOURDAIS, Associé unique et Président de la Société A3A propriétaire de la totalité des 500 actions composant le capital social de ladite société ;

A pris les décisions suivantes :

- Reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique constate, qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 18 068,90 euros au sein des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sont ainsi reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Brice LE BOURDAIS

Brice Le Bourdais

Signé par Brice Le Bourdais

